

I.

N° 1. « *A nous (nos) très-chiers et bien amiez les conseillers de nostre ville de Lion.*

« DE PAR LE ROY.

« Très chiers et bien amiez, — Nous envoyons nostre amé et féal conseiller et maistre d'ostel Rigault Doreille, à Lion, au devant de Guynot de Losière, aussi nostre maistre d'ostel, qui amène un homme de sainte vie avecques lui, que nous avons envoyé quérir à Naples. Et avons donné charge au dit Doreille de *faire faire* ung chariot et litiere pour amener le dit saint homme mieulx à son aise. Et, pour ce, nous vous prions, sur tout le service que vous nous désirez faire, que vous recevez et festoïez icellui saint homme le mieulx que vous pourrez, et *faites faire* les dits chariot et liière et autres choses nécessaires pour l'amener. Et, sur ce, croïez le dit Doreille de ce qu'il vous en dira de par nous, et vous nous ferez très-agréable plaisir. — « Donné au Plessis-du-Parc, le xxiiij^e jour de février.

Loys.

« CHARPENTIER. »

On lit sous cette dernière signature (1) : « A ceulx de Lion. »

N° 2. « *A nos très chiers et bien amiez les consuls, manans et habitans de nostre ville de Lyon.*

« DE PAR LE ROY,

« Très chiers et bien amiez, nous (vous?) avons escript

(1) Qui est, comme on sait, le contre-seing d'un secrétaire d'Etat.